

ni les Territoires du Nord-Ouest ne sont représentés suffisamment au Parlement. Si vous vous rappelez, monsieur le président, que le Parlement est formé non seulement de la Chambre des communes, mais de la reine et aussi du Sénat, vous comprendrez ce que je veux dire. En ce moment, ni le Yukon, ni les Territoires du Nord-Ouest, ne sont représentés au Sénat. Aucun sénateur ne représente ces territoires.

On peut nous demander pourquoi nous ne jouissons pas de cette représentation, ou pourquoi nous devrions être ainsi représentés, étant donné la faible population de ces régions. Je connais les raisons historiques pour lesquelles l'Île du Prince-Édouard possède quatre sénateurs, mais je crois qu'il est juste de signaler qu'actuellement plus de 40,000 personnes habitent ces deux territoires septentrionaux. Plus de 26,000 personnes demeurent dans ma circonscription des Territoires du Nord-Ouest. L'Île du Prince-Édouard, dont la population s'élève à environ 107,000 habitants, a quatre sénateurs. Je connais les raisons historiques qui motivent cet état de choses, mais je désire signaler cette question à l'attention du comité parce que, en toute justice, je crois que les deux territoires du Nord-Ouest peuvent exiger d'être représentés au Sénat.

L'administration précédente a accompli d'immenses progrès en vue de mettre en valeur le Nord canadien, et elle a lancé un programme destiné non seulement à développer les ressources de nature physique, comme les aéroports, les routes et les chemins de fer, mais aussi à accorder les droits fédéraux à tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest, en vertu du bill Nielsen, ainsi appelé d'après l'honorable député du Yukon. Cela s'insérerait dans le cadre d'un programme destiné à accélérer la croissance politique du lointain Nord canadien; il était donc logique, une fois la représentation à la Chambre des communes accordée aux habitants, de renforcer l'autorité du gouvernement local et aussi de faire représenter le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à l'autre endroit.

L'avantage de cette méthode saute certainement aux yeux de quiconque sait réfléchir. Je suis affligé de voir le premier ministre céder les responsabilités fédérales à la moindre pression. C'est une attitude qui préoccupe particulièrement ceux d'entre nous qui habitent le Nord du Canada, car il se peut qu'ainsi nous ne soyons jamais représentés au Sénat.

La semaine dernière, à Edmonton, l'honorable député du Yukon et moi-même avons soutenu que depuis 18 mois au moins, on a négligé complètement les affaires des deux

territoires septentrionaux, peut-être par mesure de représailles parce que ces territoires avaient osé déléguer des représentants non libéraux à cette Chambre, ou peut-être à cause de l'attitude traditionnelle du parti libéral qui est de négliger les besoins des régions rurales, que ce soit dans l'Ouest, les Maritimes ou les terres septentrionales. Depuis 18 mois, le gouvernement fédéral n'a mis en œuvre aucune nouvelle entreprise dans l'un ou l'autre des deux territoires. Le ministre du Commerce, de passage à Edmonton, a parlé du magnifique chemin de fer qui reporte maintenant la frontière au 62° degré de latitude. Il a parlé de ce chemin de fer comme de la plus grande réalisation dans le nord-ouest du Canada, disant que son importance s'accroîtrait à mesure que seront exploités les importants gisements de plomb et de zinc de Pine Point.

Heureusement, le chef de l'opposition est arrivé à Edmonton le même soir. Il n'a pas tardé à préciser, et cela n'est pas passé inaperçu chez les citoyens de l'Ouest, que tous les députés libéraux à la Chambre des communes s'étaient prononcés contre l'aménagement du chemin de fer de Pine Point lors de l'étape de la deuxième lecture du bill. Pourtant, ils s'attribuent maintenant le mérite de ce chemin de fer, dont ils vantent les mérites. Si je mentionne cela, monsieur le président, ce n'est pas pour ressasser de vieilles rengaines, mais parce qu'il est plus important que j'aurais jamais pu pour ces deux territoires d'être représentés le plus tôt possible au Sénat. La création de deux sièges à l'autre endroit pour les citoyens du Nord serait d'une grande aide à l'heure actuelle. Parce que nos territoires évoluent plus lentement, le Sénat, moins touché par les hypothèses quotidiennes au sujet d'élections générales et qui n'a certainement pas à s'inquiéter des polémiques de partis sous aucune de ses formes étranges, pourrait examiner les besoins de ces deux territoires septentrionaux et donner les conseils voulus. Or, dans les quelques centaines de milliers de mots prononcés à la Chambre des communes cette année, présument pour résoudre des problèmes, pas un seul ministériel n'a signalé qu'aucune disposition n'était prise pour assurer la représentation des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon au Sénat.

Ce que je veux demander, c'est pourquoi cela s'est produit? Certes, alors que nous nous arrêtons pour discuter des modifications essentielles et tardives à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est le moment idéal pour insérer dans la constitution un article prévoyant que la moitié septentrionale de notre pays relèverait de façon plus efficace de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et